



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29.04.2026
Ayant eu lieu à 19h à la Mairie

Présents : M GAUDRAT Didier, M DELIGEARD Arnaud, M VIGNE Olivier, M DESBOUIS Serge, M DABLEMONT Guy, Mme QUESNOT Michèle, Mme CHOPIN Christine, M MONNET Jérôme, M PLAZA Kevin, Mme SOUFFERANT Anne-Laure, Mme BILLAUD Alicia.

Absents : Mme LEBRE Amélia, Mme DEGIRAL Laurence, M PISSOCHET France, Mme FATAH Sandrine.

Excusés : Mme LEBRE Amélia, Mme DEGIRAL Laurence, M PISSOCHET France, Mme FATAH Sandrine.

Pouvoirs : Mme LEBRE Amélia donne pouvoir à M DELIGEARD Arnaud, Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme QUESNOT Michèle, M PISSOCHET France donne pouvoir à M VIGNE Olivier, Mme FATAH Sandrine donne pouvoir à Mme BILLAUD Alicia

Secrétaire de séance : Mme QUESNOT Michèle.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h00.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} Avril 2026

Monsieur le Maire, Didier GAUDRAT, ouvre la séance par la mise à approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} Avril 2026.

Aucune remarque n'ayant été faite par l'ensemble de l'assemblée délibérante, le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote du compte de gestion Assainissement

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le compte de gestion de l'assainissement et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote du compte administratif Assainissement

M. le Maire sort de la pièce. M. DESBOUIS Serge, doyen de l'Assemblée, fait présentation du Compte Administratif de l'assainissement.

Investissement

Dépenses	Prévu :	88 108,94
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	61 608,34
Recettes	Prévu :	88 108,94
	Réalisé :	31 881,12
	Reste à réaliser :	45 200,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	23 425,94
	Réalisé :	2 922,64
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	23 425,94
	Réalisé :	18 080,94
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	31 881,12
Fonctionnement :	15 158,30
Résultat global :	47 039,42

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le compte administratif de l'assainissement et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote affectation du résultat Assainissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		13 897,76
- un excédent reporté de :		1 260,54
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		15 158,30
- un excédent d'investissement de :		31 881,12
- un déficit des restes à réaliser de :		16 408,34
Soit un excédent de financement de :		15 472,78
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT		15 158,30
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		15 158,30
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		31 881,12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider l'affectation du résultat de l'assainissement et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote du compte de gestion Commune

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le compte de gestion de la commune et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote du compte administratif Commune

M. le Maire sort de la pièce. M. DESBOUIS Serge, doyen de l'Assemblée, fait présentation du Compte Administratif de la commune.

Investissement

Dépenses	Prévu :	143 493,95
	Réalisé :	99 332,09
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	143 493,95
	Réalisé :	68 805,14
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	477 997,54
	Réalisé :	442 266,38
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	477 997,54
	Réalisé :	473 648,13
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-30 526,95
Fonctionnement :	31 381,75
Résultat global :	854,80

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le compte administratif de la commune et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote affectation du résultat Commune

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	9 578,86
- un excédent reporté de :	21 802,89
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	31 381,75
- un déficit d'investissement de :	30 526,95
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	30 526,95

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	31 381,75
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	30 526,95
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	854,80
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	30 526,95

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider l'affectation du résultat de la commune et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Refacturation personnel commune sur budget assainissement

Comme chaque année, le Conseil doit autoriser le Maire à refacturer sur le budget d'assainissement une partie des charges salariales des agents s'occupant de l'entretien des stations et réseaux ainsi que la partie administrative. La quote-part des heures passées par les agents s'établit à 165 heures pour l'année 2026 pour un montant total à refacturer de 3 316.90 € (trois mille trois cent seize euros et quatre-vingt-dix centimes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la refacturation des charges au titre de l'année 2026 pour un montant de 3 316.90 € et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Reversement du budget Assainissement au budget Commune

Faute de pouvoir utiliser à moyen terme les excédents de fonctionnement et d'investissement du budget assainissement, il convient au Conseil Municipal de décider de reverser au budget principal 1814.65 € (mille huit cent quatorze euros et soixante-cinq centimes) au titre de l'excédent de fonctionnement.

Au budget assainissement il faut prévoir une dépense du compte 678 de 1814.65 €.

Au budget principal il faut prévoir une recette du compte 75888 de 1814.65 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le reversement de ces dépenses du budget assainissement à ces recettes du budget principal de la commune et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote Budget Primitif Assainissement

Monsieur le Maire expose les prévisions de recettes et dépenses au titre de l'exercice 2026 pour le budget primitif de l'assainissement. Il rappelle également que les documents budgétaires seront disponibles et consultables en Mairie à l'issue de leur transmission au Contrôle de la Légalité.

Investissement

Dépenses : 27 991,28

Recettes : 44 399,62

Fonctionnement

Dépenses : 36 323,70

Recettes : 36 323,70

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	89 599,62	(dont 61 608,34 de RAR)
Recettes :	89 599,62	(dont 45 200,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	36 323,70	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	36 323,70	(dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le budget primitif 2026 pour le budget d'assainissement et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote Budget Primitif Commune

Monsieur le Maire expose les prévisions de recettes et dépenses au titre de l'exercice 2026 pour le budget primitif de la commune. Il rappelle également que les documents budgétaires seront disponibles et consultables en Mairie à l'issue de leur transmission au Contrôle de la Légalité.

Investissement

Dépenses : 170 347,57

Recettes : 170 347,57

Fonctionnement

Dépenses : 451 013,90

Recettes : 451 013,90

Pour rappel, total budget :			
<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	170 347,57	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	170 347,57	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	451 013,90	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	451 013,90	(dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le budget primitif 2026 pour le budget de la commune et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs (CCID) est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habilitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- Les commissaires titulaires (noms et prénoms) :

1. REMBERT François
2. PELLETIER Emeline
3. BRENON Robert
4. BONIN Gilles
5. GILLES Xavier
6. LAFAYE Nadine
7. RESSEAU Patrick
8. MEULIN (ép PILJEAN) Liliane
9. DEVEAU (ép ROYER) Josiane
10. BONIN Gérard
11. ECHEGUT (ép MARTIN) Isabelle
12. DAVID (ép GERVASONI) Liliane

- Les commissaires suppléants (noms et prénoms) :

1. LECROQ Luc
2. DELIGEARD Gabriel
3. MOREL Sylvie
4. LERRET (ép CHAPELIER) Isabelle
5. CHARGROS Gérard
6. COMPAGNON Jean-François
7. PEURTON Fabrice
8. CHASSAGNE Jean François
9. BRUN (ép DESBOUYS) Marie
10. LEFEVRE Xavier
11. DESSAIGNE Pascal
12. DALLES Coralie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE M le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE M le Maire de transmettre la présente à M le Préfet de l'Allier.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses

Intervention de Monsieur le Maire :

- **Remerciement Concours Agricole :** Les membres du Comité de Concours Agricole de Jaligny-sur-Besbre remercient la commune du don qui leur a été fait pour récompenser les éleveurs présents.
- **Nouveau site Internet :** Le nouveau site Internet de la commune est en ligne depuis le 10 Avril 2026. Les agents administratifs vont avoir une formation sous peu pour pouvoir le mettre à jour et poster les éléments nécessaires.
- **Concours de pêche :** M le Maire voudrait commencer à réfléchir à la date du prochain concours de pêche qui était auparavant au mois de Juin et qui lors des deux dernières années a été organisé au mois de Septembre suite à des imprévus. Les membres du Conseil Municipal remarquent que le temps est meilleur en Juin qu'en Septembre et que le nombre de participants était plus élevé également. Il est donc prévu d'organiser à nouveau le concours au mois de Juin pour 2026. La date sera votée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- **14 Juillet :** Habituellement, la commune finance un feu d'artifice lors de la soirée du 14 Juillet organisé par le Comité des Fêtes. Il convient de rappeler l'artificier pour confirmer qu'il est toujours disponible et d'obtenir un devis.
- **Rendez-vous subventions :** Mme GRULOOS du Conseil Départemental a pris rendez-vous avec M le Maire pour présenter les subventions le mercredi 06/05/2026.
- **Rendez-vous Salle Polyvalente :** M le Maire a eu rendez-vous avec l'électricien et le couvreur le 28/04/2026 pour faire un point sur les travaux à venir. Ils devraient commencer début Juin.
- **Clôture de la Salle Polyvalente :** Le béton pour créer le seuil du portail à la Salle Polyvalente a été coulé. Les agents devraient finir d'installer la clôture avant l'été.

Intervention de Monsieur DELIGEARD Arnaud :

- **Commission Voirie, Assainissement et Réseaux :** M DELIGEARD avait proposé de faire une réunion le Samedi 02/05/2026 au matin. Faute de participants, il est fixé une nouvelle date : lundi 04/05/2026 à 18h30 à la mairie. Les élus vont faire le tour de la commune pour faire un point sur la voirie afin que les nouveaux élus puissent prendre connaissance des lieux et de faire un bilan global.
- **Commémoration du 08 Mai :** M DELIGEARD rappelle qu'il est important pour les élus d'être présents à la cérémonie du 08 Mai, si possible.
- **Eco-verger :** Il demande de bien rappeler aux agents techniques de bien arroser les jeunes arbres planter lors de l'opération éco-verger en lien avec l'école et la Fédération de Chasse de l'Allier. Nous avons obligation d'entretien.
- **Local commercial communal :** M le Maire et son 1^{er} adjoint ont eu rendez-vous avec le futur locataire du local de l'ancienne boulangerie. Ce dernier voudrait obtenir une licence III qui lui permettrait de vendre les boissons avec un taux d'alcool inférieur ou égal à 18° (café, vin, bière, etc...) dans son projet d'épicerie. Malheureusement, il ne pourrait en avoir une car il existe déjà une licence sur la commune, bien que ce soit une licence IV (vente de boissons avec un taux d'alcool supérieur à 18°). La préfecture n'autoriserait pas les deux sur une seule commune. Ceci empêcherait le commerce de prospérer

correctement. Les élus se sont engagés à voir avec la Préfecture ce qui peut être fait afin de trouver une solution rapidement à ce problème et pouvoir relancer une activité commerciale au sein de la commune.

Intervention de Monsieur VIGNE Olivier :

- **Commission Matériel, Outillage, Mobilier, Pêche, Etang et Espaces Verts :** M VIGNE propose à la commission de se réunir le jeudi 07/05/2026 à 18h30 à la mairie afin de parler du fleurissement de la commune. De plus, il informe qu'il ira acheter des fleurs pour fleurir le Monument aux Morts avant la cérémonie du 08 Mai.

Intervention de Monsieur PLAZA Kevin :

- **Mini-golf :** M PLAZA demande s'il est possible de faire quelque chose pour relancer le mini-golf à l'étang communal car il trouve dommage qu'il soit fermé. Cela pourrait être un atout pour les personnes venant profiter de l'étang. Les conseillers élus depuis plusieurs mandats expliquent que malheureusement le salaire de l'agent communal en place pour ouvrir le mini-golf et les coûts d'entretien du lieu étaient bien trop élevés comparés aux bénéfices tirés et aux nombres de visiteurs. Il avait donc été décidé de fermer le mini-golf. Mme BILLAUD Alicia et lui évoquent l'idée d'un système de bénévolat en faisant participer les habitants de la commune. Il est décidé d'en reparler lors d'une réunion de la Commission Développement économique et Tourisme.

Intervention de Monsieur MONNET Jérôme :

- **Inventaire à la Salle Polyvalente :** M MONNET demande si, lors des inventaires de la Salle Polyvalente après location, il est prévu que les locataires s'occupent des extérieurs. Il a remarqué en effet que les cendriers sont toujours pleins. Il est répondu que normalement les agents sont censés vérifier ce point avec les locataires, mais que souvent c'est oublié. Les élus demandent à ce qu'une checklist soit faite à la fois pour les agents et pour les locataires afin de faciliter le déroulement de l'inventaire et éviter les oublis de chacun (mise en place avant location et inventaire de sortie).

Intervention de Madame SOUFFERRANT Anne-Laure :

- **Réunion du SIVOS :** Mme SOUFFERRANT et Mme LEBRE étaient présentes à la réunion du SIVOS le 24/04/2026. Il en ressort que le budget a été voté de façon très rapide et que les explications demandées n'ont pas été fournies. Les délégués ont donc voté le budget sous réserve de certaines modifications. De plus, il a été annoncé un montant demandé par enfant bien plus élevé que les années précédentes, ce qui a alerté toutes les communes présentes. Des explications sont également attendues à ce niveau-là afin de justifier une telle hausse (erreur de calcul possible car ce sont une nouvelle direction et un nouveau secrétariat en place ?).
- **Aire de camping-car :** Après avoir voulu profiter de l'aire de camping-car avec le sien, Mme SOUFFERRANT a remarqué que les arbres n'ont pas été taillés suffisamment pour pouvoir laisser la place aux véhicules de stationner sans que les branches ne gênent. Elle demande donc si les agents techniques peuvent les retailler plus afin que tous les camping caristes puissent se garer sans encombre.
- **Ecole rentrée scolaire Septembre 2026 :** La question se pose toujours quant à la répartition des classes du RPI pour la prochaine rentrée scolaire. Les directrices n'ont en effet toujours pas donné leur réponse aux mairies. Mme SOUFFERRANT étant parent délégué en plus que conseillère municipale transmet les inquiétudes des parents des élèves de Treteau suite aux problèmes rencontrés dernièrement avec plusieurs élèves. Mme SIMEANT ne semble par arriver à gérer seule ces problèmes et les employées

communales (cantine et garderie) sont régulièrement mises à contribution. Cela pourrait-il être amélioré suite à une réorganisation des classes l'année scolaire prochaine. La mairie est en attente des décisions du RPI et suit le problème de près.

- **Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal :** le mercredi 27/05/2026 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, la séance de Conseil Municipal est levée à 22h47.



